

## **DIRECTEUR (TRICE) DU SERVICE DE SANTE UNIVERSITAIRE ET DE PREVENTION DES PERSONNELS**

### **NATURE DU POSTE :**

- Catégorie A+
- Quotité : 100 %
- Affectation : Université Jean Monnet
- Prise de poste au plus tard en Septembre 2024

### **CONTACTS :**

Candidature (CV et lettre de motivation) à envoyer à la DRH à l'adresse suivante avant le 19 mai 2023 :  
[recrutementsujm@univ-st-etienne.fr](mailto:recrutementsujm@univ-st-etienne.fr)

### **ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE DE TRAVAIL :**

#### **L'université Jean Monnet**

Université pluridisciplinaire, l'Université Jean Monnet offre une large gamme de formations en phase avec la société et son territoire en mettant en avant une recherche de qualité. Organisée autour de 4 campus stéphanois et d'un campus roannais, l'Université accueille près de 20 000 étudiants et 1 500 personnels. Elle est composée de 5 facultés, 3 instituts, 1 département d'études politiques et territoriales, 1 école d'ingénieurs, 6 écoles doctorales, 34 équipes de recherche et 5 structures fédératives de recherche.

**Le Service Universitaire de la Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé assure également la protection sanitaire des étudiants, il est composé :**

#### **Pour la médecine de prévention des salariés :**

- D'un médecin de prévention à 60%
- D'une assistante sociale du personnel à 50%
- D'une psychologue du travail à 50%
- D'un assistant du médecin

#### **Pour la protection sanitaire des étudiants :**

- D'un médecin à 40% + 3 médecins vacataires
- D'un assistant administratif
- D'une infirmière
- D'une assistante sociale
- D'une diététicienne

- D'une psychologue
- Le service accueille un jour par semaine un.e interne de médecine générale

La/le Médecin du travail est placé.e sous l'autorité du Président de l'université.

Elle/il exerce ses activités en relation avec la Gouvernance, la DRH, la psychologue du travail, l'assistante sociale, l'ingénieure santé et sécurité au travail, les responsables de service, des composantes et laboratoires. Elle/il participe à la politique de santé mise en place par le Président en faveur des 1500 personnels.

Elle/il intervient en faveur de tous les personnels enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS (personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé), quel que soit leur statut.

### **Missions du poste en faveur des agents**

- Réaliser les visites médicales périodiques et/ou à la demande des agents ; recommander ou prescrire des examens complémentaires si besoin
- Assurer la surveillance médicale particulière des agents en raison de leur exposition à des risques professionnels, leur état de santé, leur situation de handicap, de grossesse ou leur réintégration après un congé longue maladie ou congé longue durée ;
- Conseiller la direction des ressources humaines dans sa mission d'intégration des personnels en situation de handicap, d'affectation, d'aménagements des postes de travail, de reclassement, reconversion ;
- Participer aux dispositifs de reclassements des professionnels, de changements de poste ou d'aides aux personnels en difficultés professionnelles en lien avec l'état de santé ;
- Conseiller l'administration et les agents sur l'amélioration des conditions de travail, l'hygiène générale des locaux, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accidents de service ou de maladies professionnelles ;
- Effectuer des visites de locaux de travail, de postes individuels, participer à l'analyse des accidents de service
- Proposer à l'administration des aménagements temporaires ou définitifs des postes de travail, ou des conditions d'exercice ;
- Participer à l'élaboration d'une politique de promotion de la santé au travail
- Participer, en tant que membre de droit à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail du Comité Social d'Administration, de l'établissement, et y présenter un rapport d'activité annuellement
- Participer à la cellule pluridisciplinaire Cellule de Veille Sociale et Cellule des Violences Sexuelles et sexistes,
- Participer aux campagnes de vaccination

### **Missions du poste en faveur des étudiants**

- Assurer le suivi des étudiants de l'université et des organismes d'enseignement supérieur du département en proposant un examen de santé au cours du cursus dans une dimension médicopsychosociale
- Assurer le suivi des étudiants à risque spécifiques de par leur cursus (suivi vaccinal des étudiants en santé, ) ou de par leur origine géographique (étudiants internationaux)
- Accompagner les étudiants en situation de handicap, proposer des aménagements, travailler en lien avec le bureau d'accueil handicap
- Assurer une prévention en santé sexuelle (dépistage, contraception)
- Développer la promotion de la santé mentale, la prévention et le repérage des troubles psychiques, assurer, le cas échéant, une prise en charge directe de ces troubles et favoriser l'orientation des étudiants vers une prise en charge en santé mentale adaptée ;
- Prévenir les addictions
- Développer des programmes d'études et de recherches sur la santé des étudiants avec les différents acteurs de la vie universitaire et notamment des études épidémiologiques ;
- Élaborer les orientations du service de santé étudiante en lien avec l'analyse des données et les besoins de santé du territoire, proposer et coordonner des actions de prévention en cohérence avec les directives de santé publique nationale et les besoins des étudiants
- Assurer une veille sanitaire
- Participer au dispositif de soins primaires, informer, orienter

## **Profil recherché**

En référence au Décret n°2020-647 du 27 mai 2020 et au code du travail article R4623-2, seul.e un.e médecin remplissant l'une des conditions suivantes peut pratiquer la médecine du travail, à savoir :

- Être qualifié en médecine du travail
- Avoir été autorisé, à titre exceptionnel, à poursuivre son exercice en tant que médecin du travail en application de l'article 28 de la loi n°98-535 du 1er juillet 1998 ou de l'article 189 de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale
- Avoir des compétences en santé publique

## **Savoirs et compétences relationnelles**

- Connaissance de la réglementation en matière d'hygiène et sécurité, de santé au travail et des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Connaissance du fonctionnement et de l'organisation des établissements d'enseignement supérieur
- Droit de la sécurité sociale
- Savoir évaluer les risques professionnels, selon les postes de travail
- Savoir mettre en place des mesures de protection individuelles et collectives
- Savoir jouer un rôle de conseil ou d'aide à la décision
- Rédiger un avis ou un rapport médical
- Prévenir et gérer les conflits ou situations sensibles
- Avoir des compétences en management
- Capacité d'écoute, sens du relationnel
- Rigueur, organisation, capacité d'adaptation
- Autonomie
- Disponibilité